



République Française
Commune de
68190 RAEDERSHEIM
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

ARRÊTÉ N° 23/2026 du 02 avril 2026
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A UN AGENT

Madame Marion PERETTI, Secrétaire Générale de Mairie

Le Maire de la Commune de Raedersheim,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale dans certains domaines, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Marion PERETTI, secrétaire générale de mairie.

Arrête

Article 1er : A compter du 02 avril 2026, Madame Marion PERETTI, secrétaire générale de mairie, reçoit sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature pour les domaines suivants :

Finances : la signature des documents comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 1 500€.

Autres :

- ✓ la légalisation des signatures, l'authentification des copies et la délivrance des certificats et attestations de tous types.
- ✓ la délivrance d'extraits d'actes et de copies intégrales d'actes de reconnaissance, de naissance, de mariage ou de décès,

Article 2 : Un modèle de signature figure ci-contre :

Madame Marion PERETTI

Article 3 : Madame la secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mr le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,
- M. le Procureur de la République, Tribunal Judiciaire de Colmar,
- M. le Comptable public du SGC Guebwiller,
- L'intéressé,
- La Mairie.

Fait à RAEDERSHEIM, le 02 avril 2026

Le Maire,
Grégory CLADÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le... 02-04-2026

Signature de l'intéressé(e) :